

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2012014**

**Signataire : MB/NL**

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

RAPPORTEUR : Omar AIT BOUALI

**OBJET : Attribution de bourses dans le cadre du Contrat Local Jeune "Auber+"**

**EXPOSE :**

L'objet de la présente délibération est de procéder à l'attribution nominative de bourses, conformément aux principes du projet « Contrat Local Jeunes Auber+ », approuvés par délibération du Conseil municipal, réuni lors de sa séance du 12 avril 2012.

Il vous est proposé d'attribuer les bourses dont les montants, les bénéficiaires et l'objet, figurent en annexe du projet de délibération joint au présent rapport.

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2012014**

**Signataire : MB/NL**

**OBJET : Attribution de bourses dans le cadre du Contrat Local Jeune "Auber+"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n°177 du 28 juin 2008 mettant en place le Contrat Local Jeunes « Auber+ » ;

Vu le budget communal ;

Vu la délibération n°110 du 12 avril 2012 relative à la convention de partenariat entre Auber+ et la commune d'Aubervilliers ;

Considérant que la municipalité a la volonté, par le contrat local jeunes « Auber+ », d'assurer l'égalité des chances à tous les jeunes Albertivillariens(nes) en leur permettant de réaliser leurs projets scolaires, professionnels, sportifs et culturels sans que les conditions financières ne soient un obstacle à leur réalisation ;

Considérant le besoin d'inciter les jeunes à participer à une action d'utilité sociale en contrepartie de l'attribution de la bourse Contrat Local Jeune « Auber+ » ;

Vu les demandes de soutien dans le cadre du Contrat Local Jeunes « Auber+ » formulées par les jeunes albertivillariens (nes) et l'avis favorable rendu par les commissions d'attribution du 4 avril 2012 ;

Considérant que les bourses attribuées dans le cadre du Contrat Local Jeunes « Auber+ » sont attribuées sous réserve de la production de justificatifs de la réalisation du projet et d'une attestation de réalisation de la mission d'utilité sociale dans la cadre de sa contrepartie ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DIT** que les bourses dont le principe et les montants ont été approuvés par délibération susvisée du 12 avril 2012 sont respectivement attribuées aux jeunes albertivillariens mentionnés dans la liste ci-dessous :

Noms Prénoms	Projets soutenus	Montant de l'aide
ALOUACHE Zina	Permis de conduire	400 €
BALHOUSSE Aïcha	BAFA Générale	244€
BARRY Aïssata	Rencontre artistique et culturelle Franco - Sénégalaise	1000 €
BEN FTIMA Emen Allah	CQP/APS/CECYS	164 €
BOUCHE Stéphanie	Séjour linguistique professionnel	1500 €
BOUGHABA Rachid	Permis de conduire	400 €
BOUZIDIA Mohamed	BAFA Générale	245 €
CHERIF Afouchata	Permis de conduire	400 €
CHERIFI Sarah	Permis de conduire	200 €
CONDE Aminata	Permis de conduire	400 €
CORIOLAN Splivane	CQP/CECYS	164,45 €
DAGER Emeline	BTS - CGO (Comptabilité Gestion des Organisations)	940 €
DORSON Sharon	BAFA Approfondissement	105 €
ELPHENOR Romuald	BTS - NCR (Négociation Relation Client)	1050 €
ERTURK Rahime	Permis de conduire	400 €
GOYETTE Guylaine	BAFA Générale	245 €
KADID Mohamed Nabil	Permis de conduire	400 €
KEITA Moussa	Ecole privée par correspondance	849 €
LAYEK Sabrina	Permis de conduire	200 €
LESLOUS Karima	BAFA Approfondissement	205 €
M'HAMEDI Hamza	Permis de conduire	400 €
MARIE-SAINTE Isabelle	Permis de conduire	400 €
MONTEIRO Stéphanie	Formation ostéopathie	1500 €
LAZARRE Valérie	Voyage scolaire en Espagne	145€
SIDIBE Soulemane	Permis de conduire	400 €
RABAH Hana	Voyage scolaire en Espagne	145 €
SYLLA Lamine	Permis de conduire	400 €
YAHIAOUI Sarah	Permis de conduire	400 €
YOUSFI Yitzhak	Permis de conduire	200 €
ZAHER Abdelhamid	Stage à l'étranger (Laboratoire de recherche)	1600 €
ZINBELGHAZI Amal	Permis de conduire	200 €
GESINI Tracy	Projet de vie lié aux études	1400 €
Nombre de Jeunes : 32		Total : 16 701 €

**AUTORISE** le maire à signer les conventions relatives au partenariat du Contrat Local Jeunes « Auber+ » entre la commune et les jeunes.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal sur les imputations suivantes :

service	chapitre	article	fonction	code action
403	67	6714	422	PIJ

Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/06/2012  
Publié le : 07/06/2012  
Certifié exécutoire le : 08/06/2012

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué